


**World Food
Programme**
**Programme
Alimentaire
Mondial**
**Programa
Mundial de
Alimentos**
**برنامج الأغذية
العالمي**

ERB/2012/102

21 décembre 2012

Le Secrétariat du PAM a l'honneur d'informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que, conformément à l'article V(a) du Statut du PAM, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont élu, le 26 avril et le 20 décembre 2012, et le 5 décembre 2012 respectivement, les États suivants pour siéger au Conseil d'administration du PAM à compter du 1^{er} janvier 2013:

Date de l'expiration du mandat (1)	Membres élus par le Conseil de la FAO	Membres élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2013	Afrique du Sud Allemagne Arabie saoudite Cameroun Canada Haïti	Australie Cuba Espagne (4) Maroc Pakistan (3) Soudan
31 décembre 2014	Belgique Brésil Ghana (2) République slovaque Suède Tunisie	Chine Guatemala Japon République tchèque Royaume-Uni Zambie
31 décembre 2015	Afghanistan États-Unis d'Amérique Italie Mexique Ouganda Philippines	Fédération de Russie Inde Iraq Pays-Bas Sierra Leone Suisse

Le Secrétariat saisit cette occasion pour informer les États membres que le Conseil d'administration du PAM élira son Bureau à sa première session ordinaire de 2013, qui se tiendra les 18 et 19 février 2013.

Les élections au Conseil économique et social pour la période triennale 2013/2014/2015 ont eu lieu le 26 avril et le 20 décembre 2012. L'élection au Conseil de la FAO pour la même période triennale s'est déroulée le 5 décembre 2012.

(1) Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les Membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

(2) Le siège occupé par roulement a été attribué au Ghana; il sera attribué à un pays de la Liste A pour 2012/2013/2014, de la Liste B pour 2015/2016/2017, de la Liste A pour 2018/2019/2020, et de la Liste C pour 2021/2022/2023.

(3) La République de Corée a été élue pour 2011/2012/2013. Toutefois, à l'issue d'un "accord conclu par la Liste B", elle a renoncé à son siège en faveur du Pakistan à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir, c'est-à-dire le 31 décembre 2013.

(4) La Norvège a été élue pour 2011/2012/2013. Toutefois, à l'issue d'un "accord conclu par la Liste D", elle a renoncé à son siège en faveur de l'Espagne à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir, c'est-à-dire le 31 décembre 2013. (L'Espagne occupait déjà un autre siège en 2011 et 2012, à l'issue d'un accord conclu avec le Luxembourg)